



Diplôme d'Études Supérieures de Notariat (DESN)



Le **Diplôme d'Études Supérieures de Notariat** est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'Université Toulouse Capitole à la profession de Notaire.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Marc NICOD,
Professeur des universités

DESN : en savoir +



PRÉSENTATION

Le **Diplôme d'Études Supérieures de Notariat** est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'Université Toulouse Capitole. Il constitue la voie d'accès ordinaire à la profession de Notaire. Il associe une formation universitaire et un stage professionnel. La formation est dispensée conjointement par l'Université Toulouse Capitole et l'Institut National des Formations Notariales (INFN). La durée des études du DESN est de **vingt-quatre mois en alternance** (enseignements obligatoires et présence en office notarial ou entreprise équivalente).

Organisation des études :

→ Trois périodes de formation :

1. **Le notaire, officier public et ministériel**
2. **Le notaire, expert juridique**
Cette période comprend trois modules : ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives ; ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural ; ingénierie du droit des affaires et de l'entreprise.
3. **Le notaire, entrepreneur**

→ Chacune des trois périodes est sanctionnée par un examen.

→ **Une formation en langue étrangère** est également assurée pendant cette phase d'études. Elle donne lieu à un examen sous forme de questionnaire à choix multiple.

→ **Deux ans de stage**, sur la base d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat de travail de droit commun (statut de salarié, employé et rémunéré, à temps plein, avec affiliation à la Caisse de Retraite des Clercs, CRPCEN), avec participation obligatoire à un enseignement dispensé conjointement par l'Université et l'Institut National des Formations Notariales.

Un rapport de stage ou un mémoire doit donner lieu à une soutenance, qui doit intervenir au plus tard dans l'année civile qui suit celle de la réussite à toutes les périodes de formation, à condition d'avoir accompli l'intégralité de son stage.

Le DESN est délivré par l'Université aux étudiants ayant passé avec succès les examens de chaque période de formation ainsi que la soutenance du rapport de stage ou du mémoire et obtenu le certificat de fin de stage remis par l'INFN. L'étudiant dispose d'un **délai butoir de dix années** pour obtenir son diplôme à compter du jour de sa première inscription à la préparation du DESN.

La délivrance du « Diplôme d'Études Supérieures de Notariat » par l'Université permet de solliciter une **nomination en qualité de notaire dans un office notarial**.

CANDIDATURE

Les étudiants titulaires d'un **master mention droit notarial**, conventionné avec l'INFN, accèdent **de plein droit** aux études supérieures de notariat. Un **dossier de candidature** doit être déposé sur la plateforme **eCandidatures** :

<https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/admissions>

Les étudiants titulaires d'un **autre master** doivent déposer un dossier de candidature auprès de l'INFN, dont la **commission nationale de sélection** établit la liste des candidats retenus pour se présenter à un **entretien individuel**.

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Années 1 et 2 : inscription au Diplôme d'Études Supérieures de Notariat

Année 3 : inscription au Diplôme d'Études Supérieures de Notariat permettant la soutenance du rapport de stage ou du mémoire

MODALITES ET CALENDRIER :

- Pour les étudiants déjà inscrits à l'Université : <https://www.ut-capitole.fr/formations/s-inscrire/>

- Pour les personnes s'inscrivant pour la 1ère fois à UT Capitole :

<https://www.ut-capitole.fr/accueil/formations/candidater-et-sinscrire/premiere-inscription/tout-presentiel>

Tarifs de la formation :

Pour les années 1 et 2 :

Auprès de l'INFN, trois périodes de formation (soit **553 h**) à **17,50 € l'heure**

+ **Frais d'inscription à l'Université**, fixés pour l'année 2026/2027 à **326 €**

Pour l'année 3 :

Frais de soutenance du rapport de stage ou du mémoire : **600 €**

Un **module préparatoire** est **obligatoire** la première année pour les étudiants admis, titulaires d'un autre master que le master mention droit notarial. Le tarif est de **350 €**.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1^{ère} et 2^{ème} années

Première période :

Le notaire, officier public et ministériel - 85h

Deuxième période :

Le notaire, expert juridique (composée de 3 modules) - 300h

Module 1 : Ingénierie des actes du droit des personnes et de la famille et techniques liquidatives - 90h

Module 2 : Ingénierie des actes du droit immobilier et du droit rural - 120h

Module 3 : Ingénierie des actes du droit des affaires et de l'entreprise - 90h

Troisième période :

Le notaire, entrepreneur (composée de 2 modules) - 168h

Module 1 : Expertise entrepreneuriale - 108h

Module 2 : Langue étrangère - 60h

+ **Pratique professionnelle** (dans un office notarial, en alternance pendant 24 mois)

3^{ème} année

Remise d'un rapport de stage ou d'un mémoire et soutenance devant un jury.

CONTACTS

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 63 35 00

ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Bureaux UT handicap :
Bureaux AR 29 et 31 - bâtiment Arsenal
Courriel : handicap@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 35 28 ou 37 05 / 05 34 45 61 33

SCOLARITÉ : POLE MASTER DROIT

Bureau : AR 137 bis (Bâtiment Arsenal)
Courriel : pmd05@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 38 51

INSTITUT NATIONAL DES FORMATIONS NOTARIALES

Site d'enseignement de Toulouse
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex 9
Directrice :
Véronique COUREAU
Tél. : 05 61 23 35 67
Information sur les enseignements :
Gaëlle DE LORBEAU
Bureaux AR261, AR265, AR267 (bât. Arsenal)
Courriel : toulouse@inf-n-notaires.fr
Tél. : 05 61 63 36 11

ORIENTATION - INSERTION - STAGES

SOIP - SERVICE D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE
Palier 1^{er} étage -Bâtiment Arsenal
Courriel : soip@ut-capitole.fr
Tél. : 05 61 63 37 28

